



Chambre régionale des comptes
d'Île-de-France

(091 034 286)

6^{ème} section

N°/G/144/n° A.40

Séance du 30 juin 2006

RECOMMANDE AVEC A.R.

COMMUNE DE GRIGNY (91)

Budget primitif 2006

Article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales

A V I S

La Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2 et R. 1612-16 ;

VU le Code des juridictions financières ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes ;

VU les avis rendus par la Chambre en 2003, 2004 et 2005 en vertu des articles L. 1612-4, L. 1612-5 et L. 1612-14 du Code général des collectivités locales ;

VU la lettre en date du 30 mai 2006, enregistrée au greffe de la Chambre le 2 juin suivant, par laquelle le préfet de l'Essonne a saisi la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur le fondement de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales, suite à l'absence d'adoption du budget primitif 2006 de la commune de GRIGNY ;

VU la lettre en date du 8 juin 2006, par laquelle le président de la Chambre régionale des comptes a invité le maire de la commune à présenter ses observations ;

VU les documents obtenus du maire de GRIGNY au cours de l'instruction ;

VU les conclusions du commissaire du gouvernement ;

Après avoir entendu Bertrand SCHNEIDER, conseiller, en son rapport ;

1. SUR LA PROCEDURE

CONSIDERANT que, sur le fondement de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités locales, le préfet de l'Essonne a saisi la chambre de l'absence d'adoption avant le 31 mars du budget primitif 2006 – budget principal et budget petite enfance - de la ville de Grigny ; que cette saisine s'accompagne des pièces visées à l'article R. 1612-16 du même Code ; que, dès lors, la saisine est recevable ;

2. SUR LE FOND

CONSIDERANT qu'il appartient à la Chambre, saisie par le préfet de l'Essonne sur le fondement de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales, de formuler des propositions en vue du règlement du budget 2006 afin de permettre le paiement des dépenses obligatoires et des dettes exigibles, la poursuite des opérations engagées et l'exécution des décisions prises par la commune ainsi que la continuité du service public et le fonctionnement régulier des services communaux ;

CONSIDERANT que, par avis des 5 août et 7 octobre 2003, la Chambre, saisie au titre de l'article L. 1612-14 du Code général des collectivités locales, a formulé un plan de redressement ; que ce plan prévoyait un retour à l'équilibre du budget en 2006 ;

CONSIDERANT que, par avis du 27 mai 2005, la Chambre a constaté que si la commune s'était conformée aux préconisations de la Chambre, particulièrement en maîtrisant la progression des charges de fonctionnement, elle n'avait pas été en mesure de respecter les conditions de retour à l'équilibre contenues dans le plan de redressement, en raison de la diminution des dotations ; qu'en conséquence, le terme du plan de redressement, initialement fixé en 2006, appelait une prolongation d'un an ;

CONSIDERANT que les propositions de la Chambre peuvent se référer au projet de budget 2006 – budget principal et petite enfance - préparé par le maire ;

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses

CONSIDERANT que, dans sa séance du 28 mars 2006, le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2005 – budget principal et petite enfance – faisant apparaître un résultat déficitaire de 759 074 euros au titre du budget principal et de 845 174 euros au titre du budget annexe ; que, dès lors, ces résultats peuvent être inscrits en prévision de dépense du budget 2006 ;

CONSIDERANT que le plan de redressement élaboré par la Chambre fixait un pourcentage d'évolution des dépenses de personnel de 3,5 % en 2006 ; que le glissement vieillesse technicité provoquera mécaniquement une hausse supérieure à ce plafond en 2006 ; que, pour assurer le paiement de cette dépense et par rapport au projet de budget élaboré par le maire, il convient d'ouvrir une inscription de crédits supplémentaires de 44 000 euros dans le budget principal et de 6 000 euros dans le budget petite enfance ;

CONSIDERANT qu'au sein du projet de budget – principal et petite enfance - élaboré par le maire, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles respectent le plafond d'évolution recommandé par la Chambre dans le plan de redressement ; que si les charges financières et les dotations aux amortissements et aux provisions dépassent le plafond d'évolution indiqué dans le plan, ces dépenses ne peuvent être réduites en raison de leur caractère obligatoire ; qu'en conséquence, les crédits prévus à ces différents chapitres dans le projet de budget du maire doivent être maintenus ;

B – Recettes

CONSIDERANT que les évaluations de recettes contenues dans projet de budget – principal et petite enfance - élaboré par le maire se révèlent sincères et qu'elles peuvent dès lors être maintenues ; que, cependant, les opérations du budget annexe « Lot. Gatinois » sont achevées et que leur résultat doit réintégrer le budget principal ; qu'elles présentent un solde en fonctionnement de 260 032 euros ainsi qu'il figure au compte de gestion 2005 établi par le comptable ; que sa reprise permettrait de limiter d'autant le déficit du budget principal ; qu'il incombe cependant à la commune de supprimer ce budget annexe après avoir procédé à la reddition de ses comptes ;

C – Equilibre

CONSIDERANT que, telle que modifiée par la Chambre dans le cadre du présent avis, la section de fonctionnement du projet de budget 2006 – principal et petite enfance - présente un déséquilibre prévisionnel de 1 893 400 euros ; qu'il appartient dès lors à la Chambre d'examiner les moyens nécessaires au rétablissement de l'équilibre ;

CONSIDERANT qu'en 2003, lorsque fut établi le plan de redressement, la commune bénéficiait du versement par l'Etat d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de quatre millions d'euros ; que le plan de redressement intégrait le maintien du versement de cette subvention à ses perspectives de rétablissement de l'équilibre du budget ; qu'en 2004, la subvention versée par l'Etat baissait d'un million d'euros ; qu'elle n'était plus versée en 2005 ; que, de ce fait, et en dépit de l'augmentation progressive de la dotation de solidarité urbaine, la commune a perdu une recette cumulée de près de cinq millions d'euros en 2006 par rapport aux prévisions du plan de redressement ; que le déficit prévisionnel de l'exercice 2006 avoisine les deux millions d'euros ; que dans ces conditions, il apparaît que la commune sur la période considérée a effectué un effort de trois millions d'euros, grâce aux économies de gestion réalisées, conformément aux recommandations de la Chambre ;

CONSIDERANT qu'une hausse, même importante, de la fiscalité ne serait pas de nature à rétablir l'équilibre ; qu'elle se heurterait à la faible capacité contributive de la population ; qu'elle serait, en outre, susceptible de contrarier à moyen terme la stratégie de développement de la commune ;

ESTIME qu'il est impossible de résorber le déficit sur le seul exercice 2006 ; que le plan de redressement est donc prolongé ;

II. INVESTISSEMENT

A – Dépenses

CONSIDERANT qu'il convient de réintégrer aux dépenses le déficit d'investissement du budget annexe «Lot. Gatinois » qui s'élève à 39 153,39 euros selon le compte de gestion établi par le comptable ;

CONSIDERANT que, pour le reste, les dépenses contenues dans le projet de budget élaboré par le maire bénéficiaire de subventionnements ; qu'il convient par conséquent de les maintenir ;

B – Recettes

CONSIDERANT que l'intégration du déficit d'investissement du budget annexe « Lot. Gatinois » dans le budget principal nécessite la création d'une recette supplémentaire de 39 153 euros pour en assurer le financement ; qu'il convient donc d'augmenter l'ouverture de crédit d'emprunt ;

CONSIDERANT que le projet de budget petite enfance présente un déficit de 18 997 euros tenant au défaut de financement des dépenses restant à réaliser ; qu'il convient donc de prévoir une recette d'emprunt correspondante ;

PAR CES MOTIFS :

INVITE le préfet de l'Essonne à régler le budget - principal et petite enfance - de la commune de GRIGNY sur la base du présent avis et comme précisé en annexe, et à adresser l'arrêté de règlement à la Chambre régionale des comptes dans le délai de vingt jours suivant la notification du présent avis, conformément à l'article R. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Délibéré par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, sixième section, en sa séance du 30 juin deux mil six.

Présents : M. SOLERY président de section, président de séance ; M. TARTAYRE conseiller, M. SCHNEIDER conseiller-rapporteur.

Bertrand SCHNEIDER,
Conseiller

Marc SOLERY,
Président de section

Christian DESCHEEMAEKER,
Président

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET : VILLE	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Budget proposé par le maire	Proposition de la CRC	TOTAL (=RAR + CRC)
011	Charges à caractère général	8 171 735,00		6 261 179,00	6 261 179,00	6 261 179,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 883 810,00		19 645 762,00	19 689 762,00	19 689 762,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 831 067,23		2 700 851,00	2 700 851,00	2 700 851,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		29 886 612,23		28 607 792,00	28 651 792,00	28 651 792,00
66	Charges financières	1 728 079,00		2 374 221,00	2 374 221,00	2 374 221,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 664 691,23		31 032 013,00	31 076 013,00	31 076 013,00
+						
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	2 098 221,00		1 372 779,00	1 372 779,00	1 372 779,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 098 221,00		1 372 779,00	1 372 779,00	1 372 779,00
+						
TOTAL		33 762 912,23		32 404 792,00	32 448 792,00	32 448 792,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	759 074,00
---	-------------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	33 207 866,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Budget proposé par le maire	Proposition de la CRC	TOTAL (=RAR + CRC)
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 343 100,00		1 288 571,00	1 288 571,00	1 288 571,00
73	Impôts et taxes	15 980 494,00		13 183 830,00	13 183 830,00	13 183 830,00
74	Dotations et participations	14 184 122,21		15 294 887,00	15 294 887,00	15 294 887,00
75	Autres produits de gestion courante	306 200,00		271 900,00	271 900,00	271 900,00
013	Atténuation de charges	450 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes de gestion courante		32 263 916,21		30 339 188,00	30 339 188,00	30 339 188,00
76	Produits financiers	50 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
77	Produits exceptionnels	765 000,00		1 495 750,00	1 495 750,00	1 495 750,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		33 078 916,21		31 869 938,00	31 869 938,00	31 869 938,00
+						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	623 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		623 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
+						
TOTAL		33 701 916,21		31 969 938,00	31 969 938,00	31 969 938,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	260 032,00
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 229 970,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	1 272 779,00
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET : VILLE	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Budget proposé par le maire	Proposition de la CRC	TOTAL (=RAR + CRC)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		85 405,00	112 000,00	112 000,00	197 405,00
21	Immobilisations corporelles	363 132,00	819 796,00	1 149 063,00	1 149 063,00	1 968 859,00
	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours		11 343,00	2 440,00	2 440,00	13 783,00
27	Dépôts et cautionnements					
	Total des opérations d'équipement	3 531 584,00	3 719 513,00	6 001 061,00	6 001 061,00	9 720 574,00
	Total des dépenses d'équipement	3 894 716,00	4 636 057,00	7 264 564,00	7 264 564,00	11 900 621,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	3 205 000,00			4 682 000,00	4 682 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	3 205 000,00	10 000,00	10 000,00	4 692 000,00	4 692 000,00
45X-1	Total des op. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 099 716,00	4 646 057,00	7 274 564,00	11 956 564,00	16 592 621,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	623 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	623 000,00				
	TOTAL	7 722 716,00	4 646 057,00	7 274 564,00	11 956 564,00	16 592 621,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	39 153,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	16 631 774,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Budget proposé par le maire	Proposition de la CRC	TOTAL (=RAR + CRC)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	688 730,00	1 409 740,00	1 540 000,00	1 540 000,00	2 949 740,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 474 819,00		5 916 580,00	5 955 733,00	5 994 886,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		51 092,00			51 092,00
21	Immobilisations corporelles		3 014 634,00			3 014 634,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement	6 163 549,00	4 475 466,00	7 456 580,00	7 495 733,00	12 010 352,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 847 216,00		1 232 358,00	1 232 358,00	1 232 358,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	1 847 216,00		1 232 358,00	1 232 358,00	1 232 358,00
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	8 010 765,00	4 475 466,00	8 688 938,00	8 728 091,00	13 242 710,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	2 098 221,00		1 973 000,00	1 973 000,00	1 973 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 098 221,00		1 973 000,00	1 973 000,00	1 973 000,00
	TOTAL	10 108 986,00	4 475 466,00	10 661 938,00	10 701 091,00	15 215 710,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 416 064,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	16 631 774,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	1 272 779,00
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET : PETITE ENFANCE	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Budget proposé par le maire	Proposition de la CRC	TOTAL (=RAR + CRC)
011	Charges à caractère général		5 875,00	136 492,00	136 492,00	142 367,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			2 631 647,00	2 637 647,00	2 637 647,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			21 887,00	21 887,00	21 887,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante			5 875,00	2 790 026,00	2 796 026,00	2 801 901,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement			5 875,00	2 790 026,00	2 796 026,00	2 801 901,00
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL			5 875,00	2 795 026,00	2 801 026,00	2 806 901,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	845 174,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEEES	3 652 075,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Budget proposé par le maire	Proposition de la CRC	TOTAL (=RAR + CRC)
70	Produits des services, du domaine et ventes.			191 500,00	191 500,00	191 500,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations		156 146,00	2 373 924,00	2 373 924,00	2 530 070,00
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuation de charges			15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion courante			156 146,00	2 580 424,00	2 580 424,00	2 736 570,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement			156 146,00	2 580 424,00	2 580 424,00	2 736 570,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL			156 146,00	2 580 424,00	2 580 424,00	2 736 570,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEEES	2 736 570,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	5 000,00
--	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET : PETITE ENFANCE	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Budget proposé par le maire	Proposition de la CRC	TOTAL (=RAR + CRC)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		18 997,00	112 093,00	112 093,00	131 090,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
27	Dépôts et cautionnements					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement		18 997,00	112 093,00	112 093,00	131 090,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement		18 997,00	112 093,00	112 093,00	131 090,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL			18 997,00	112 093,00	112 093,00	131 090,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	270 636,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	401 726,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Budget proposé par le maire	Proposition de la CRC	TOTAL (=RAR + CRC)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement			75 000,00	75 000,00	75 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées			303 678,00	322 675,00	322 675,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement			378 678,00	397 675,00	397 675,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)			3 150,00	3 150,00	3 150,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières			3 150,00	3 150,00	3 150,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement			381 828,00	400 825,00	400 825,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			901,00	901,00	901,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement			901,00	901,00	901,00
TOTAL				382 729,00	401 726,00	401 726,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	401 726,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	5 000,00
--	-----------------